

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2018

Convocations : Journal Officiel du 21 mars 2018
Tout ménage du 3 avril 2018

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

28 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Révision du plan d'aménagement local
 - a) Présentation
 - b) Adoption des plans et du règlement y relatif
3. Informations sur les travaux d'aménagements et nivellement des tombes au cimetière de Courchavon
4. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : MM Charles-André Lehmann et Gérard Meyer

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2017 est lu et approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Révision du plan d'aménagement local

a) Présentation

b) Adoption des plans et du règlement y relatif

Le Maire donne un rapide compte-rendu de ce dossier et Mme Ernst du bureau d'ingénieurs est présente afin de donner les explications relatives à ce dossier.

En préambule, il faut rappeler que la révision du PAL était nécessaire, notamment en raison des éléments suivants. Le Plan de zone et le règlement actuels datent de 1983 et les législations en matière d'aménagement du territoire ont été modifiées ou sont en cours de modification. Au niveau fédéral, la LAT révisée en 2014, a pour but d'endiguer l'étalement de l'urbanisation et le grignotage des surfaces agricoles et de localiser les zones à bâtir aux bons endroits. Au niveau cantonal, la révision du plan directeur est en cours et la conception directrice de développement a été adoptée en 2017. Elle crée également des typologies de villages avec des objectifs diversifiés notamment en termes de densité et de population.

L'historique du dossier est rappelé. La première étape a été l'élaboration du rapport d'opportunité qui a été adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2013 et approuvé par le Service du Développement Territorial (SDT) le 17 février 2014. La deuxième étape

concernait la révision du PAL. Durant 3 ans les sujets suivants ont été étudiés : conception directrice, conception de l'évolution du paysage (CEP), plan de zones (PZ), règlement communal sur les constructions (RCC), plan des dangers naturels, divers documents explicatifs et de conformité. Le Canton a retourné le résultat de son examen préalable le 23 janvier 2017. Le dépôt public a couru du 12 octobre 2017 au 13 novembre 2017 et ladite révision est soumise à votation à la présente Assemblée du 19 avril 2018.

Le processus a été participatif grâce à la création d'une commission consultative PAL comprenant 11 membres et ayant tenu 8 séances traitant de l'ensemble des thématiques PAL. Une séance d'information publique a été tenue le 28 juin 2016, séance à laquelle tous les propriétaires fonciers ont été invités par courriers personnels et durant laquelle la présentation du dossier et PAL ainsi que discussion générale et personnelle sur demande était possible. Des informations régulières ont été données lors de chaque Assemblée communale et ont été relayées par les médias. Tous les documents ont été publiés sur le site internet de la commune.

Les objectifs retenus par la commission PAL et adoptés par le Conseil communal sont les suivants :

- Habitat : offrir un habitat diversifié afin de stimuler un accroissement démographique ;
- Activités : assurer le maintien des entreprises locales et leur offrir le soutien nécessaire à leur pérennité ;
- Energie verte : encourager et développer les énergies et le développement durable ;
- Tourisme : mettre en valeur le potentiel touristique ainsi que le patrimoine naturel, paysager et bâti.

Les enjeux de cette révision du PAL sont la mise en conformité avec la législation, simplifier les documents de travail et définir le développement souhaité de la commune pour les 15 prochaines années, notamment dimensionner la zone à bâtir.

Etat de la commune avant la révision

- Stagnation de la population
- **surdimensionnement de 5.3 hectares**
- nombreuses surfaces en zone non construites depuis plus de 30ans.

Etat de la commune après la révision

- **diminution de 5 hectares**, soit correctement dimensionnée pour les 15 prochaines années
 - chaque surface a été évaluée en fonction de son potentiel de développement, de sa qualité de desserte en transports publics, de l'état de son équipement, de la densification possible, de la topographie
- l'intérêt public prévalant toujours sur l'intérêt privé
- Surfaces libres (non construites) **2.1 hectares disponibles**
- **Légère densification** possible dans certains secteurs pour favoriser le développement du village et profiter de la proximité des transports publics

La révision du PAL comprend différentes modifications apportées au plan de zones.

Mise en zone à bâtir : mises en conformité avec l'utilisation réelle du sol.

Changement d'affectation : définition de la zone de transport ZT, mises en conformité avec l'utilisation réelle du sol (zones d'utilité publique, zone sports et loisirs à Courchavon), modifications pour intégration de projets particuliers ou pour donner la possibilité de densifier légèrement ; (zones sports et loisirs Les Côtes, secteurs HAb aux Champ devant la Ville et Moulin ;)

Retour à la zone agricole : surfaces surdimensionnées, redéfinition du contour de la zone à bâtir, définition du périmètre réservé aux eaux _PRE_.

Le plan de zones, les plans et le règlement communal ont été déposés publiquement du 12 octobre 2017 au 13 novembre 2017. Dans les délais, 15 oppositions ont été formulées. Elles portaient principalement sur les éléments suivants :

- Densification de l'habitat dans les secteurs «Les Champs-Devant-La Ville» ;
- Création d'une zone de sports et loisirs à Mormont au lieu-dit «Les Côtes» ;
- Modification du plan de zones concernant le centre de recyclage des matériaux minéraux à Mormont ;
- Mise en zone à bâtir de différents secteurs ;

Suite aux séances de conciliations, une modification mineure du plan de zone a été effectuée suite à un changement lié au cadastre, 9 oppositions ont été levées et 6 oppositions ont été maintenues.

En cas d'adoption du PAL par l'Assemblée communale, les oppositions maintenues ne sont pas levées. Seul le SDT statuera sur la teneur de ces dernières et rendra une décision qui ouvrira les voies de droit.

La suite de la procédure est expliquée. Adoption par l'Assemblée communales du plan de zones et du règlement communal sur les constructions, ainsi que du plan sur les dangers naturels. Transmission du dossier au SDT, y compris les PV des séances de conciliation, avec une prise de position du Conseil communal sur les oppositions non levées. Approbation par le Service du Développement territorial qui traitera les oppositions maintenues. Décision d'approbation du SDT avec ouverture des voies de droit et entrée en force du PAL après la clôture des éventuelles procédures judiciaires.

En cas de refus, les conséquences pour la commune seraient importantes, notamment, la reprise du projet (études, séance d'information et de participation publique, examen préalable au canton, dépôt public, Assemblée d'Adoption), gel du développement (permis de construire, projets particuliers ...) et pertes financières (coûts des études, ...).

Le Conseil communal, à l'unanimité, vous recommande d'approuver le plan de zone, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : aucune

Votation : l'assemblée accepte à la majorité par 25 OUI 0 NON et 2 abstentions, la révision du plan d'aménagement local ainsi que des plans et du règlement y relatif.

Le Maire remercie le bureau d'ingénieurs, notamment Mme Stéphanie Ernst et M. Vincent Seuret ainsi que le M. Gérard Meyer, Maire précédent et maître d'œuvre de ce projet.

3. Informations sur les travaux d'aménagements et nivellement des tombes au cimetière de Courchavon

Mme Sylviane Forster Brüderli présente ce point et le plan du cimetière est projeté.

En août 2017, une demande pour le nivellement d'une tombe a été formulée au conseil communal.

Le Conseil communal a répondu favorablement à cette demande. Suite à cette requête, un état des lieux du site a été dressé. Les derniers travaux de ce type remontent aux années 70 et le cimetière de Courchavon a grand besoin d'entretien et d'aménagements.

Le règlement communal prévoit une concession de 30 ans et une prolongation de 10 ans sur demande écrite au CC, faute de quoi, le mausolée retourne au domaine public.

Une liste de 40 tombes à niveler a été établie. Les tombes de plus de 30 ans et visiblement sans entretien ou sans famille connue ont été relevées.

Toutes les familles recensées ont été contactées par Mme Forster Brüderli durant le mois de septembre 2017. Le projet leur a été expliqué et elles ont été informées du prochain envoi de courrier pour signature de leur accord (ou désaccord), ceci dans le respect de leur décision.

Toutefois, malgré nos recherches, toutes les familles des défunts n'ont pas pu être contactées faute de connaissances (tombes de plus de 80 ans, sans filiation, etc.).

Un budget de 13'000 francs a été accepté par l'assemblée communale en décembre 2017 pour la réalisation des travaux.

En mars de cette année le courrier a été envoyé à chaque famille concernée avec la demande d'une réponse jusqu'au 30 avril 2018. A ce jour, nous avons reçu 13 réponses positives pour 18 tombes et 3 refus dont 1 emplacement réservé par la famille.

Pour les autres tombes de plus de 30 ans mais étant bien entretenues, un courrier a également été envoyé aux familles. Ce dernier les informe des prochains travaux et leur laisse la possibilité de demander le nivellement de ladite tombe. A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande mais plutôt des réservations d'emplacements.

Toutes ces démarches et contacts ont été entrepris dans le respect et la liberté de décision de toutes et tous.

La liste des tombes à niveler a été publiée dans le journal officiel du 21 mars 2018.

Sur conseil du service des communes, il faut laisser passer 3 mois minimum après le délai de parution dans le journal officiel, ceci pour éviter d'éventuelles réclamations de membres de famille non averti.

Les travaux ne débuteront pas avant le mois d'août 2018.

Le plan du cimetière à l'état actuel est projeté, les tombes que nous souhaitons niveler sont indiquées.

Discussion :

M. Jean Hügli rappelle qu'il y a deux monuments vers le portail du cimetière qu'il était prévu de garder. Oui ils sont répertoriés. M. Rolf Amstutz pense que c'est bien de les conserver pour l'histoire du village.

M. Jean-Claude Grillon demande si des passages ou des accès seront refaits ? oui Il est prévu de faire quelques petits aménagements et remise à niveau du terrain. Pour précision, il ne sera pas créé de passages goudronnés. Mais il faut aussi de la place pour laisser passer et travailler les machines.

Mme Annette Gigon demande s'il est possible de poser des petits mausolées pour les urnes ? oui c'est déjà le cas actuellement.

Mme Jocelyne Guinans s'inquiète que le cimetière soit un peu vide avec le nivellement de toutes les tombes listées. Lorsque les travaux seront terminés, des aménagements seront discutés.

3. Divers

TRAVAUX DE MORMONT : les travaux avancent bien, ils entraînent beaucoup de désagréments à la population mais les délais sont tenus.

PONT LES PERCHES : les Autorités communales ont été contactées par les CFF qui devront effectuer des travaux vers les lignes alors qu'ils n'avaient pas participé à la réfection dudit pont. Une convention sera établie pour cette utilisation.

GARE DE COURCHAVON : l'entretien de ce bâtiment et de ses alentours ont également été discutés.

HALLE DE GYMNASIQUE : la façade côté lotissement sera grattée afin d'enlever les morceaux qui se détachent.

BOITE A LIVRES : la boîte à livres est opérationnelle, le Conseil souhaite que la population saura en faire bon usage.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

M. Charles-André Lehmann souhaiterait que les buissons au carrefour près de sa maison soient taillés plus courts car ils cachent la visibilité pour s'engager sur la route principale.

M. Gérard Meyer félicite et remercie le Conseil communal pour avoir terminé le dossier de la révision du Pal. De même il recommande à la population de voter pour la rénovation et la 2^{ème} surface de glace de la Patinoire d'Ajoie. Les enjeux de la votation sont importants pour notre région.

M. Alexis Choffat remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal et souhaite une bonne soirée aux personnes présentes.

Le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite également une belle soirée.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h00

Courchavon, le 14 mai 2018

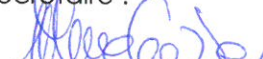
Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : 5 juillet 2018

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :


Alexis Choffat

La Secrétaire :


Florence Marie Gerber

